

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRODUITS DIGITAUX SEPTEMBRE 2024

SUPPORTS DIGITAUX EN RÉGIE CHEZ EG ACTIVE



LES SUPPORTS DIGITAUX SONT DISPONIBLES SUR TOUT OU PARTIE DES TERMINAUX SUIVANTS :

- MOBILES,
- TABLETTES,
- PC,
- CTV (IPTV (VIA BOX FAI),
- SMART TV (TELEVISEURS CONNECTES),
- CONSOLES DE JEUX)

LES SUPPORTS DIGITAUX SONT ACCESSIBLES SUR TOUT OU PARTIE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION MEDIAS ET HORS MEDIAS SUIVANTS :

- Sites internet et/ou applications et/ou tout élément multimédia des stations composant le produit publicitaire EG ACTIVE.
- Applications disponibles via les magasins d'applications,
- Web Radios,
- Comptes de contenus des marques du Groupe ESPACE GROUP disponibles via les plateformes de réseaux sociaux.
- Presse numérique en ligne,

Les environnements de diffusion des Supports Digitaux et des Terminaux sont susceptibles d'évolution.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRODUITS DIGITAUX

SEPTEMBRE 2024

DEFINITIONS

Annonceur : désigne toute personne physique ou morale (entreprises enregistrées au registre du Commerce et des Sociétés, établissements publics et parapublics) souhaitant intégrer de la publicité en faveur de sa marque, de son enseigne, de ses services ou produits sur un Support Digital et pour le compte de laquelle est diffusé le Message Publicitaire sur un Support Digital.

Cookie(s) : désigne un fichier informatique susceptible d'être stocké par un serveur dans le terminal d'un Utilisateur et associé à un domaine web qu'il s'agisse de cookies (publicitaires ou non), traceurs tels que les traceurs de type «visibilité publicitaire», «brand safety», «vast», «vpaid», « clic command », code(s), ou tous pixel(s) incluant notamment les pixels d'impressions et les pixels servant à alimenter une DMP et/ou toute base de données.

Data Management Platform (DMP) : désigne, selon l'IAB, une plateforme technologique qui permet le traitement et la gestion des données anonymes utilisées à des fins de ciblage publicitaire telles que profils sociodémographiques, centres d'intérêt ou intentions d'achat. Ces données peuvent provenir de sources annonceurs/éditeurs (first party) ou de données tierces (third party data).

Diffusion : désigne la présence sur le(s) Support(s) Digital(aux) du Message Publicitaire de l'Annonceur.

Format Publicitaire : désigne de manière générique les différents formats d'Espace Publicitaire qui sont destinés à recevoir un Message Publicitaire et de dimensions conformes aux standards préconisés par l'IAB ou spécifications énoncées dans les Conditions Commerciales propres au Support Digital concerné et/ou sur le Site EG ACTIVE.

Impression : désigne le nombre de fois où le premier élément d'un Message Publicitaire s'affiche et/ou est diffusé sur un poste connecté.

Mandataire : désigne toute personne physique ou morale, ou toute personne autorisée à s'y substituer (sous mandataire), agissant au nom et pour le compte de l'Annonceur dans le cadre d'un contrat de mandat écrit d'achat d'Espace Publicitaire.

Message Publicitaire : désigne l'ensemble ci-après :

- Tout message inséré sur le(s) Support(s) Digital(aux) en vue de promouvoir directement ou indirectement la fourniture de biens et/ou de services, y compris ceux qui sont présentés sous leur appellation générique ou qui assurent la promotion d'une entreprise qu'elle soit publique ou privée, commerciale ou non, ainsi que les messages d'intérêt général à caractère non publicitaire diffusés dans le cadre des campagnes des organisations caritatives ou des campagnes d'information des administrations s'ils sont insérés dans les Espaces Publicitaires et ce, quel que soit le secteur d'activité concerné et quelle que soit la forme de ces messages.
- Toute autre forme de présence commerciale sur le(s) Support(s) Digital(aux) visant à promouvoir la fourniture de biens et/ou de services ou à assurer la promotion d'une entreprise, qu'elle soit publique ou privée, commerciale ou non, dont la Diffusion pourrait être autorisée par la réglementation applicable au Support Digital.

- Tout message prenant la forme d'un SMS, MMS, Wap Push, Mail, newsletter ou tout autre type de forme de message dont la finalité est d'inviter les Abonnés issus de la Base de données de l'éditeur ou de l'exploitant de(s) Support(s) Web ou Mobile(s) à découvrir un produit ou service proposé par l'Annonceur ou à profiter d'une offre promotionnelle proposée par ce dernier.

Ordre de publicité : désigne le document établi et émis par EG ACTIVE puis souscrit par l'Annonceur et/ou son Mandataire et traduisant l'accord auquel sont parvenues les parties à la suite de la demande de réservation d'Espace Publicitaire adressée à EG ACTIVE par l'Annonceur et/ou son Mandataire et confirmé en tout ou partie en fonction des disponibilités d'Espace Publicitaire sur le(s) Support(s) Digital(aux).

Offre commerciale : désigne une proposition commerciale définissant les modalités d'achat d'Espaces Publicitaires d'un ou plusieurs Support(s) Digital(aux) ainsi que les tarifs applicables, dont les informations sont disponibles sur le Site EG ACTIVE.

Parrainage : désigne conformément à l'article 17 du décret n°92-280 du 27 mars 1992 toute contribution d'une entreprise ou d'une personne morale, publique ou privée, n'exerçant pas d'activité de radiodiffusion ou de production d'œuvres audiovisuelles (le « Parrain »), au financement d'émission ou de programmes.

Partenariat/Bartering : Processus d'échanges entre entreprises. l'annonceur propose des stocks de marchandises pour financer des campagnes de publicité.

Comptes de contenu : désigne les comptes de contenus disponibles en tout ou partie via les plateformes de médias sociaux (FACEBOOK, X, INSTAGRAM, SNAPCHAT, LINKEDIN, YOUTUBE, TIKTOK, PINTEREST, etc...).des Supports Digital(aux) et des marques appartenant au Groupe ESPACE GROUP.

Support(s) Digital(aux) : désigne l'ensemble des supports énoncés en tête des présentes, et sur le Site EG ACTIVE et dont EG ACTIVE assure la régie publicitaire.

Utilisateur : désigne la personne, qui au cours des trente (30) derniers jours, a utilisé Internet quel que soit le lieu de connexion, la fonction et l'outil utilisé pour établir la connexion.

Lien Hypertexte / Hyperlien / Lien : désigne une référence dans un système hypertexte dont l'activation par un Utilisateur permet de passer automatiquement d'un élément consulté à un élément lié.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRODUITS DIGITAUX

SEPTEMBRE 2024

1 – GENERALITES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tout ordre de publicité recueilli par EG ACTIVE pour être diffusé sur les SUPPORTS DIGITAUX disponibles sur Mobiles, Tablettes, PC, CTV (IPTV (via Box FAI), Smart TV (téléviseurs connectés), consoles de jeux etc.), et sur les comptes de contenus des marques en régie diffusés sur des plateformes de réseaux sociaux, ci-après dénommées ensemble «LES SUPPORTS DIGITAUX»

La souscription d'un ordre de publicité ou d'un bon de commande par un annonceur ou par son mandataire auprès de EG ACTIVE entraîne l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente ci-après et des usages régissant la publicité et la communication audio-digitale, audiovisuelle.

Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes conditions d'achat que pourrait pratiquer l'annonceur ou son mandataire et s'appliquent pour l'achat en espace classique et pour les offres commerciales sur les SUPPORTS Digitaux. Seules peuvent y déroger les conditions particulières accordées dans le cadre d'opérations spéciales (parrainage, partenariat, bartering, etc.) et des offres spécifiques ; des dérogations sont également accordées dans le cadre de contrats commerciaux spécifiques.

La facturation s'applique sur les tarifs, les Conditions Tarifaires et Commerciales et les présentes Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la diffusion. Les Conditions Tarifaires et Commerciales et les présentes Conditions Générales de Vente et les Tarifs Bruts HT sont modifiables, en tout ou partie, à tout moment par EG ACTIVE avec un préavis de 5 (cinq) jours calendaires.

2 - CONDITIONS D'APPLICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES ET COMMERCIALES

Sous réserve de l'existence d'une lettre d'engagement et sauf indications contraires dans les conditions Tarifaires et Commerciales, les remises commerciales sont appliquées sur le CA Brut payant HT.

Si cet engagement n'est pas respecté en fin de contrat, EG ACTIVE procédera à la facturation du différentiel entre les conditions octroyées par lettre d'engagement et les Conditions Tarifaires et Commerciales applicables. En l'absence de lettre d'engagement, les conditions tarifaires classiques s'appliquent.

Tout accord sous forme d'échange publicitaire en contrepartie de marchandises, d'espaces publicitaires ou de services, ne donne pas lieu à l'application des Conditions Tarifaires et Commerciales et fera l'objet d'un contrat séparé.

L'agrément Service d'Information du Gouvernement (SIG) délivré par le ministère de référence devra être adressé à EG ACTIVE au moment de la réservation pour toutes les campagnes souhaitant bénéficier de l'abattement prévu pour les campagnes d'informations gouvernementales et grandes causes nationales.

3 -ANNONCEUR MANDATAIRE

Un annonceur peut acheter son espace publicitaire, soit directement auprès de EG ACTIVE, soit par l'intermédiaire d'un mandataire dûment désigné par lui. L'annonceur et/ou son mandataire seront désignés comme « Acheteur » dans les présentes Conditions Générales de Vente.

Les mandataires agissant au nom et pour le compte d'annonceurs doivent justifier de leur qualité par la remise à EG ACTIVE d'une attestation de mandat.

Ils s'engagent à informer EG ACTIVE des stipulations du contrat de mandat susceptibles d'avoir un effet sur l'exécution des prestations de EG ACTIVE (durée, périmètre, SUPPORTS Digitaux, produits, etc. du mandat). Les mandataires s'engagent à informer EG ACTIVE de la fin de leur mandat un mois au moins avant la date d'effet par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

4 -ORDRE DE PUBLICITE ET MODALITES D'ACHAT D'ESPACE

Toute demande de réservation d'espace publicitaire doit impérativement être adressée par l'acheteur au service commercial de EG ACTIVE par message électronique. En cas de réservation par un mandataire, les demandes de programmation devront parvenir à EG ACTIVE accompagnées des attestations de mandat.

L'absence de réponse de EG ACTIVE à une demande de réservation envoyée par message électronique par un acheteur ne vaut pas consentement de la part d'EG ACTIVE et ne pourra faire l'objet d'un quelconque recours au paiement de dommages et intérêts pour inexécution de la réservation. Par conséquent, la demande de réservation se matérialisera par l'envoi par EG ACTIVE d'un ordre de publicité valant accusé de réception. Cet ordre de publicité tiendra compte des disponibilités par rapport à la demande initiale. Cet ordre de publicité devra être retourné signé à EG ACTIVE au minimum 2 (deux) semaines avant la date du premier jour de diffusion prévu.

Dans le cas du non-respect de ce délai, EG ACTIVE se donne la possibilité de disposer de cet espace pour toute autre campagne. Seuls les ordres de publicité signés par l'annonceur ou son mandataire seront pris en compte.

L'ordre de publicité devra également porter la mention « bon pour accord ». Ce bon pour accord devra être authentifié par l'apposition du tampon de l'annonceur ou de son mandataire. Sauf accord dérogatoire spécifiquement conclu entre EG ACTIVE et l'annonceur ou son mandataire, ou garantie particulière visée dans les présentes Conditions Générales de Vente accordées par EG ACTIVE et payée par l'annonceur ou son mandataire, l'obligation de EG ACTIVE porte sur la seule diffusion des messages publicitaires entre les dates de début et de fin de campagne communiquées par l'annonceur ou son mandataire et repris dans l'ordre de publicité en fonction des disponibilités. Ainsi, il est convenu que le planning de diffusion de la campagne, établi par EG ACTIVE en considération des dates de début et de fin de diffusion souhaitées par l'annonceur ou son mandataire, n'est communiqué qu'à titre indicatif.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRODUITS DIGITAUX

SEPTEMBRE 2024

EG ACTIVE se réserve la possibilité de modifier, en tout ou partie, ce planning de diffusion, sans recours ni contestation possible de la part de l'annonceur ou de son mandataire. Cette possibilité est offerte à EG ACTIVE jusqu'à la date de diffusion de chaque message de la campagne.

En outre, EG ACTIVE se réserve la possibilité d'annuler l'ordre de publicité et/ou le bon de commande de l'annonceur ou son mandataire par courrier ou mail, pour quelque raison que ce soit, moyennant les préavis suivants :

- 7 (sept) jours ouvrés avant la date de démarrage prévue, pour les Campagnes Classiques.
- 21 (vingt et un) jours ouvrés avant la date de démarrage prévue, pour les Opérations Spéciales/Sponsoring.

L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur ; en conséquence, il ne peut être cédé ou transféré, même partiellement, sauf accord préalable de EG ACTIVE. L'ordre de publicité est également lié à un produit ou un service, une marque ou un nom commercial ou une enseigne. Le produit, le service, la marque, le nom commercial ou l'enseigne promu dans le message publicitaire doit correspondre à ce qui est indiqué dans l'ordre de publicité. Toute modification de l'objet du message doit être préalablement autorisée par EG ACTIVE.

5 - MODALITES, DELAIS, CONDITIONS TECHNIQUES DE DIFFUSION

L'annonceur ou le mandataire devra remettre à EG ACTIVE, pour chaque ordre de publicité, les éléments techniques, préalablement agréés par EG ACTIVE, au plus tard 8 (huit) jours ouvrables avant la date de diffusion prévue sur les SUPPORTS Digitaux.

En cas de remise tardive des éléments techniques ou de non-conformité aux caractéristiques prévues (format, contenu, qualité...), EG ACTIVE se réserve le droit de ne pas diffuser le message en tout ou partie.

L'intégralité du prix des espaces sera due par l'annonceur ou son mandataire que les messages aient été ou non diffusés.

EG ACTIVE ne pourra être tenue responsable à raison de perte des éléments techniques fournis par l'annonceur et/ou son mandataire par télétransmission, les erreurs et les délais de télétransmission ne lui étant pas imputables.

Les éléments techniques, l'attestation de mandat et l'ordre d'insertion signés seront transmis par l'annonceur. Chaque élément fourni sera accompagné d'un relevé des œuvres musicales, littéraires ou artistiques utilisées et susceptibles de donner lieu à la perception de droits à l'occasion de la diffusion du message, et pour les éléments qui y sont soumis (notamment au titre de la réglementation de la publicité sur les Services de Médias Audiovisuels à la Demande) de l'avis ARPP.

Si pour une raison quelconque, un message publicitaire ne peut être diffusé sur le SUPPORT Digital et/ou sur le compte de contenus des réseaux sociaux concernés, l'annonceur en sera averti par EG ACTIVE par quelque moyen que ce soit. L'annonceur aura alors le choix entre un avoir du montant Net du message prévu et une compensation en messages publicitaires, égale à la valeur du message non diffusé.

6 - ANNULATION OU MODIFICATION D'ORDRE DE PUBLICITE ET/OU DE BON DE COMMANDE PAR L'ANNONCEUR OU SON MANDATAIRE

Toute commande est réputée ferme et définitive dès réception par EG ACTIVE de l'ordre de publicité signé par l'annonceur et/ou son mandataire.

Toute modification ou annulation d'ordre de publicité et/ou de bon de commande, même partielle par l'annonceur ou son mandataire, devra être formulée obligatoirement par courrier ou email, au plus tard 10 (dix) jours ouvrables avant la date de diffusion prévue.

Pour toute modification ou annulation parvenue dans un délai intervenant entre 10 (dix) et 7 (sept) jours ouvrables avant la diffusion, l'annonceur ou son mandataire sera redevable de 30% (trente pour cent) du prix Net de l'espace annulé ou modifié.

Pour toute modification ou annulation parvenue moins de 7 (sept) jours ouvrables avant la diffusion, l'annonceur ou son mandataire sera redevable de l'intégralité du prix Net de l'espace annulé ou modifié.

Pour toute modification ou annulation des opérations spéciales/sponsoring, à moins de 21 (vingt et un) jours ouvrés de la date de démarrage prévue, EG ACTIVE sera en droit de facturer un dédit de 100% du montant Net total de la campagne

En cas de déclenchement par les autorités nationales de mesures de restrictions d'activités, les demandes d'annulation dans le cadre d'une pandémie seront examinées par EG ACTIVE.

Tout espace publicitaire annulé sera remis à la disposition de EG ACTIVE.

7- ANNULATION OU MODIFICATION D'ORDRE DE PUBLICITE ET/OU DE BON DE COMMANDE PAR EG ACTIVE ET/OU LE(S) SUPPORT(S) DIGITAUX

Les dates de Diffusion des Messages Publicitaires sont données à titre indicatif et sans garantie. Le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) et EG ACTIVE se réservent, notamment en cas de force majeure, le droit de modifier en tout ou partie les dates de Diffusion des campagnes publicitaires ou d'annuler celles-ci. Dans de telles hypothèses, l'Annonceur et/ou son Mandataire se rapprocheront de EG ACTIVE afin de s'accorder sur une nouvelle date de Diffusion. Si aucun accord n'est trouvé entre les parties, les opérations d'achat d'Espace Publicitaire non mises en ligne ne seront pas facturées, l'Annonceur, son Mandataire ou tout tiers ne pouvant prétendre en toute hypothèse à aucune indemnité de ce fait.

Impossibilité ou interruption de diffusion – Cas de force majeure

Toute interruption ou impossibilité de diffusion sur les SUPPORTS Digitaux consécutive à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil exonère EG ACTIVE ainsi que les SUPPORTS Digitaux concernés de toute responsabilité. On entend par force majeure notamment les événements de guerre, de grève générale du travail, de maladies épidémiques et/ou pandémiques, de mise en quarantaines, d'incendies, de crues exceptionnelles, de catastrophes naturelles, de décisions administratives ou gouvernementales, ou de décision de l'arrêt de l'exploitation par les

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRODUITS DIGITAUX

SEPTEMBRE 2024

autorités, d'accidents ou autre évènements, ou à un incident technique, indépendants de la volonté de EG ACTIVE et des SUPPORTS Digitaux. Les diffusions réalisées seront toutefois facturées par EG ACTIVE à l'annonceur.

8 - TARIFS, FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Tarifs

Les tarifs sont communiqués par EG ACTIVE sur simple demande. EG ACTIVE se réserve le droit de les modifier à tout moment et en informera les clients 5 (cinq) jours calendaires au moins avant leur entrée en vigueur. Les nouveaux tarifs seront applicables aux contrats en cours.

Les tarifs sont indiqués hors taxes ; tous droits, impôts et taxes perçus sur la diffusion des messages publicitaires sont à la charge de l'annonceur. Ils n'incluent pas les frais de réalisation des éléments techniques que l'annonceur ou son mandataire doit transmettre à EG ACTIVE pour la diffusion de ses messages publicitaires sur les SUPPORTS Digitaux.

Les tarifs applicables aux messages sont ceux en vigueur au moment de la diffusion.

Les frais techniques (création de sites dédiés, intégration de formats spécifiques...) seront déterminés sur devis pour chaque ordre de publicité, notamment en fonction des formats publicitaires.

Facturation

Les factures seront transmises à l'annonceur dans le mois de la diffusion avec, le cas échéant, une copie adressée au mandataire. Avec l'accord de l'annonceur ou de son mandataire, EG ACTIVE pourra avoir recours à la facturation électronique, et adressera alors ses factures en format PDF signé.

Les factures, quel que soit leur mode de transmission, valent justificatif de diffusion au sens de l'article 23 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite « Loi Sapin ».

Conditions de paiement

Les factures sont payables par prélèvement bancaire ou par virement à l'ordre de EG ACTIVE à 30 (trente) jours fin de mois le 10 (dix) du mois suivant. Néanmoins, tout client non référencé auprès de la Direction Financière de EG ACTIVE ou tout client référencé n'apportant pas de garantie quant à sa situation financière se verra demander un paiement total ou partiel avant toute diffusion. Les paiements anticipés ne donnent lieu à aucune remise supplémentaire. Les factures émises par EG ACTIVE n'ouvrent pas droit à l'escompte. Conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du Code de commerce, toute somme non payée après la date d'échéance prévue sur la facture donnera lieu au paiement d'intérêts de retard calculés au taux minimum de 15 % (quinze pour cent) par an au prorata du nombre de jours de retard, décompté dès le lendemain de l'échéance, sur la base annuelle de 360 jours. Si le taux de 15 % (quinze pour cent) précité devenait inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, le taux de pénalité appliqué serait alors porté à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal arrondi au nombre entier supérieur. En outre une indemnité de 40 (quarante) euros pour frais de recouvrement sera exigible de plein droit.

Par dérogation aux articles 1998 et suivants du Code Civil, l'annonceur et le mandataire sont solidairement responsables du

paiement des factures. Le paiement au mandataire ne libère pas l'annonceur vis-à-vis de EG ACTIVE.

Toute lettre ou acte valant mise en demeure à l'introduction d'une procédure de recouvrement vaut également recouvrement contentieux.

9- CONFORMITE DU MESSAGE PUBLICITAIRE

9.1 RESPECT DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DES DROITS DE LA PERSONNALITE

L'Annonceur garantit être titulaire de l'intégralité des droits nécessaires à l'exploitation du Message Publicitaire sur le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) et plus particulièrement des droits de reproduction, d'adaptation, de diffusion et de représentation et plus généralement de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs (marques, logos), vidéos, photos, musiques et autres éléments de création constitutifs du Message Publicitaire ainsi que des droits de la personnalité quels qu'il soient et notamment les droits à l'image et/ou au respect de la vie privée. En conséquence, l'Annonceur garantit EG ACTIVE et le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) contre toute réclamation ou action de tous tiers et notamment auteurs, compositeurs, artistes-interprètes, exécutants, éditeurs, producteurs et plus généralement toute personne qui s'estimerait lésée par le Message Publicitaire à quelque titre que ce soit. A ce titre, l'Annonceur s'engage à indemniser EG ACTIVE et/ou le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) concerné(s) du montant de toute transaction ou condamnation définitive, en principal, intérêts et accessoires, prononcées à l'encontre de EG ACTIVE et/ou le SUPPORT Digital concerné sur la base d'une action intentée par toute personne qui s'estimerait lésée par le Message Publicitaire à quelque titre que ce soit, ainsi qu'à supporter l'intégralité des frais et honoraires qui seraient mis à la charge de l'Annonceur directement ou à la charge de EG ACTIVE ou du SUPPORT Digital concerné. En outre, l'Annonceur s'engage à informer EG ACTIVE, dès qu'il en aura connaissance par courrier électronique ou télécopie confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception, de toute plainte, réclamation précontentieuse, contentieuse, action ou instance portant à quelque titre que ce soit sur le Message Publicitaire ou le(s) produit(s) ou service(s) dont le Message Publicitaire assure la promotion, et ce de manière à permettre à EG ACTIVE et au(x) SUPPORT(s) Digital(aux) concerné(s) d'exercer leurs droits. Par ailleurs, lorsque le Message Publicitaire donne accès via un hyperlien à une page web hébergée sur un SUPPORT autre que le SUPPORT Digital stipulé dans l'Ordre de publicité, il est expressément convenu que l'Annonceur s'engage à ce que le contenu de ladite page web soit en relation directe avec le contenu de l'Espace Publicitaire souscrit sur le SUPPORT Digital et stipulé dans l'Ordre de publicité et à apporter à EG ACTIVE et au SUPPORT Digital concerné les mêmes garanties que celles définies ci-avant. En cas de non-respect des stipulations énoncées ci-avant, EG ACTIVE se réserve le droit de suspendre immédiatement la Diffusion du Message Publicitaire sur le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) concerné(s) sans que l'Annonceur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité à ce titre. L'Annonceur disposera alors d'un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la suspension par EG ACTIVE de la Diffusion du Message Publicitaire sur le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) ou à compter de la notification par EG ACTIVE à l'Annonceur du non-respect des stipulations du présent article, pour se conformer aux obligations énoncées ci-avant et remettre à EG

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRODUITS DIGITAUX

SEPTEMBRE 2024

ACTIVE un Message Publicitaire conforme aux stipulations du présent article. Le défaut de mise en conformité par l'Annonceur dans le délai précité vaut de plein droit annulation de programmation dans son intégralité par EG ACTIVE.

9.2 - RESPECT DE LA REGLEMENTATION APPLICABLE

De manière générale, l'Annonceur garantit que le Message Publicitaire ne contrevient en aucune manière aux dispositions d'ordre légal, réglementaire, administratif et/ou professionnel, national et/ou communautaire en vigueur et applicables en la matière. Le cas échéant, il s'assure de la conformité le Message Publicitaire aux recommandations de l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité), plus particulièrement à la Recommandation « Développement durable ». L'Annonceur garantit que le Message Publicitaire ne comporte aucune information ou aucun élément de nature diffamatoire, contrefaisante, illicite et/ou portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. EG ACTIVE se réserve la faculté d'effectuer ou de faire effectuer, par tout moyen approprié de son choix, tout contrôle permettant de s'assurer de la conformité d'un Message Publicitaire. En tout état de cause, l'Annonceur garantit EG ACTIVE et le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) concerné(s) contre toute réclamation ou action de quiconque du fait du non-respect par l'Annonceur des obligations objet du présent article. L'Annonceur s'engage à indemniser EG ACTIVE et/ou le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) concerné(s) du montant de toute transaction ou de toute condamnation définitive, en principal, intérêts et accessoires, prononcée à l'encontre de EG ACTIVE et/ou le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) concerné(s) sur la base d'une action intentée par un tiers du fait du non-respect par l'Annonceur des obligations objet du présent article, ainsi qu'à supporter l'intégralité des frais et honoraires qui seraient mis à la charge de l'Annonceur directement ou à la charge de EG ACTIVE et/ou du SUPPORT Digital concerné. L'Annonceur s'engage également à indemniser EG ACTIVE et/ou le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) concerné(s) de tout préjudice lié à un manquement par l'Annonceur aux obligations prévues au présent article.

En cas de non-respect des stipulations énoncées ci-avant, EG ACTIVE se réserve le droit de suspendre immédiatement la Diffusion du Message Publicitaire sur le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) concerné(s) sans que l'Annonceur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité à ce titre. L'Annonceur disposera alors d'un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la suspension par EG ACTIVE de la Diffusion du Message Publicitaire sur le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) ou à compter de la notification par EG ACTIVE à l'Annonceur du non-respect des stipulations du présent article, pour se conformer aux obligations prévues au présent article. Le défaut de mise en conformité par l'Annonceur dans le délai précité vaut de plein droit annulation de programmation dans son intégralité par EG ACTIVE. De même, si le Message Publicitaire renvoie à un support Web surtaxé, l'Annonceur s'engage à ce que l'Utilisateur soit averti très clairement, conformément à la réglementation en vigueur, de cette surtaxe dès son arrivée sur le support Web et à ce que la mise en œuvre de cette surtaxe ne soit effective qu'après un certain laps de temps permettant à l'Utilisateur de renoncer à sa consultation sans surcoût.

9.3 RESPECT DE LA REGLEMENTATION APPLICABLE EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES - INTERDICTION DES COOKIES ET AUTRES TRACEURS

EG ACTIVE, l'Annonceur et son Mandataire s'il existe s'engagent à respecter l'ensemble des principes et obligations relatives à la protection des données à caractère personnel applicables, en ce compris les dispositions prévues par le Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (« RGPD ») et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (« LIL ») dans sa version en vigueur, ainsi que, le cas échéant, les lois, règlements et autres normes nationales, européennes et internationales applicables au traitement de données de communications électroniques, à l'utilisation de technologies de traçage telles que les cookies et à la prospection directe (communément appelées règles « e-Privacy ») ou toute délibération contraignante émise par l'autorité de contrôle (CNIL) qui viendrait s'y substituer ou les compléter (ci-après ensemble la « Législation applicable »). EG ACTIVE, l'Annonceur et son Mandataire s'il existe s'engagent également à prendre toutes les précautions et à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et opérationnelles nécessaires pour respecter la confidentialité, la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des données à caractère personnel auxquelles ils auront accès dans le cadre de l'exécution de l'Ordre de Publicité. Le traitement des données est strictement limité aux seules et uniques fins d'exécution de l'Ordre de Publicité. Il est entendu que l'Annonceur se porte fort du respect de la Législation applicable par son Mandataire ainsi que tous leurs sous-traitants et/ou partenaires intervenant en leur nom et/ou pour leur compte pour des opérations de traitement de données personnelles et/ou leurs fournisseurs de données personnelles, quelles que soient les modalités d'achat d'Espace Publicitaire notamment à l'occasion de commercialisation des Espaces Publicitaires en programmation. Sauf accord préalable et écrit entre les parties dans les conditions décrites ci-après, l'Annonceur, son Mandataire, tous leurs sous-traitants et/ou partenaires intervenant en leur nom et/ou pour leur compte pour les besoins de la diffusion de Publicités sur les SUPPORTS Digitaux s'interdisent tout dépôt et/ou la lecture de Cookies tant notamment au sein des créations publicitaires ou sur les SUPPORTS Digitaux, leur traitement et d'une manière générale toute action tendant à accéder à des informations stockées dans le terminal de l'utilisateur consultant les SUPPORTS Digitaux ou tendant à inscrire des informations dans cet équipement et visant à recueillir quelque donnée que ce soit. L'Annonceur reconnaît et accepte que le dépôt et/ou la lecture de Cookies destinés à alimenter la DMP de l'Annonceur et/ou du Mandataire et/ou de tout tiers ou sous-traitant, et d'une manière générale, toute base de données, est strictement interdit.

A titre dérogatoire et sur demande écrite de l'Annonceur accompagnée des informations définies ci-après, EG ACTIVE et/ou l'Editeur du SUPPORT Digital étudiera(ont) la possibilité d'autoriser le dépôt et/ou la lecture de Cookies par l'Annonceur dans le cadre de la diffusion de sa Publicité sur les SUPPORTS digitaux sous réserve du respect par l'Annonceur tous leurs sous-traitants et/ou partenaires intervenant en leur nom et/ou pour leur compte pour les besoins de la diffusion de Publicités sur les SUPPORTS Digitaux, de l'ensemble des conditions exposées au présent article. A ce titre, EG ACTIVE et ou l'Editeur du SUPPORT Digital pourra effectuer une analyse préalable à toute décision d'autorisation ou de refus de

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRODUITS DIGITAUX SEPTEMBRE 2024

dépôt et/ou lecture de Cookies, notamment pour vérifier l'absence d'impact négatif sur la performance du SUPPORT Digital concerné. Aux fins d'instruction de la demande d'autorisation préalable, l'Annonceur communiquera à EG ACTIVE les informations suivantes : - la nature et les caractéristiques techniques des Cookies dont il envisage le dépôt et/ou la lecture; - la nature et la durée de conservation des informations collectées via les Cookies ; - la durée de vie des Cookies ; - la liste des finalités des Cookies et des traitements ultérieurs ; - le(s) destinataire(s) des informations ainsi collectées ; - l'identité de son(ses) éventuel(s) sous-traitant(s) ; - les moyens de retrait du consentement; - et plus généralement toute autre information complémentaire que pourrait souhaiter l'Editeur du SUPPORT Digital. Au regard des informations ainsi portées à la connaissance de EG ACTIVE et dont l'Annonceur garantit l'exactitude et la complétude, EG ACTIVE restera libre d'accepter ou de refuser le dépôt et/ou la lecture des Cookies par l'Annonceur, ses sous-traitants et/ou tous prestataires intervenant en son nom et pour son compte pour les besoins de la diffusion de Publicités sur les SUPPORTS Digitaux. Toute autorisation ne sera concédée qu'aux termes d'un accord, préalable et écrit entre les parties, relatif à la protection des données définissant les rôles et responsabilités de chacun.

En tout état de cause, toute autorisation requiert que l'Annonceur s'engage d'ores et déjà tant pour lui-même que pour le compte de ses sous-traitants et/ou prestataires agissant en son nom et pour son compte pour les besoins de la diffusion de Publicités sur les SUPPORTS Digitaux : - à ce que les Cookies déposés ne soient pas conservés sur l'équipement terminal des Utilisateurs au-delà de la durée de six (6) mois ou toute autre durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité poursuivie. En tout état de cause, l'Annonceur s'engage à détruire ou à faire détruire de ses bases toute donnée issue du dépôt et/ou lecture des Cookies à l'issue d'un délai d'un (1) mois à compter du terme de la campagne publicitaire concernée ; - à respecter la Législation applicable ; - à ne pas exploiter les données pour d'autres finalités que celles convenues ; - à remédier sans délai, à tout dysfonctionnement ou faille de sécurité, imputable au dépôt et/ou la lecture de Cookies ; - à prendre toute précaution utile pour ne pas divulguer les données ainsi traitées à toute personne non autorisée ; - à conserver des preuves du respect de ces obligations et à les transmettre à l'éditeur du SUPPORT Digital à première demande ; - à communiquer à EG ACTIVE toute information complémentaire sur ce traitement, notamment sur les outils utilisés ; - à ne pas changer les caractéristiques du traitement, sans accord préalable de EG ACTIVE. L'Annonceur est responsable de toute faille de sécurité imputable au dépôt et/ou lecture des Cookies effectué par lui-même ou l'un de ses partenaires techniques et/ou sous-traitants. Il est précisé que toute donnée remontée au moyen d'un Cookie dans le cadre de la campagne publicitaire de l'Annonceur ne le sera qu'au bénéfice de l'Annonceur, à l'exclusion de tout tiers, y compris partenaire technique, et dans les conditions définies ci-après : - ces Cookies et les données qui en sont issues ne pourront être ni transmis, ni utilisés, que ce soit à titre gracieux ou onéreux, par tout tiers ; - l'utilisation des Cookies ne devra servir qu'à la collecte de données statistiques approuvées en amont de la campagne par EG ACTIVE:

- l'Annonceur s'interdit d'utiliser les Cookies à des fins autres que statistiques (ex : effectuer des bilans de campagnes) et s'interdit d'effectuer tout croisement avec d'autres données qu'il détient

directement ou indirectement, notamment à des fins de ciblage publicitaire ; - l'Annonceur garantit également à EG ACTIVE que les conditions d'hébergement des données issues des Cookies respectent les exigences de sécurité et de confidentialité requises par la Législation applicable en vigueur, et que les centres d'hébergement utilisés pour stocker les données se situent au sein de l'Union Européenne. En tout état de cause, aucune « catégorie particulière de donnée à caractère personnel » ou couramment appelées « sensibles » au sens de la Législation applicable ne pourra être collectée sur les SUPPORTS Digitaux. Les données dites sensibles recouvrent notamment les données relatives aux origines raciales et ethniques, aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses, à l'appartenance syndicale, la santé ou l'orientation sexuelle des personnes concernées. L'Annonceur accepte d'indemniser, défendre et tenir indemne l'éditeur du SUPPORT Digital, EG ACTIVE, leurs représentants respectifs des pertes et dommages résultant d'un manquement à cette garantie, notamment toute somme, frais, ou dommages et intérêts qui seraient mises à leurs charges y compris les frais d'avocat et toutes sommes auxquels ils seraient condamnés à verser au titre d'une décision de justice, d'une décision d'une autorité indépendante ou d'une transaction. Il est expressément convenu que EG ACTIVE pourra, à tout moment et par tout moyen, notamment par le biais d'outils ou technologies, contrôler le respect par l'Annonceur des conditions de dépôt et/ou lecture des Cookies et de toutes données qui en sont issues afin de s'assurer que l'Annonceur n'émet pas, par l'intermédiaire du SUPPORT Digital, des Cookies qui ne respectent par la Législation applicable et le présent article. Ainsi, l'Annonceur s'engage à transmettre, à la première demande de EG ACTIVE et dans les meilleurs délais, tout élément ou justificatif de nature à démontrer le respect par l'Annonceur des conditions prévues au présent article et à effectuer toute démarche utile pour mettre fin aux éventuels manquements identifiés par EG ACTIVE. Si avant ou pendant la Diffusion d'une campagne, EG ACTIVE vient à constater un manquement de l'Annonceur, son Mandataire et/ou de tous leurs sous-traitants et/ou partenaires intervenant en leur nom et/ou pour leur compte au présent article ou un dysfonctionnement susceptible de porter atteinte à la sécurité ou au bon fonctionnement des SUPPORTS Digitaux du fait du dépôt et/ou lecture des Cookies, EG ACTIVE pourra, lors d'une mise en demeure adressée par tout moyen (y compris par courrier électronique) à l'Annonceur et/ou son Mandataire, exiger la cessation de la violation et la modification ou désactivation du(des) Cookie(s) déposés et/ou lus à l'occasion de la campagne publicitaire concernée.

Dans l'hypothèse où ladite mise en demeure demeurerait infructueuse à l'issue d'un délai de 48 (quarante-huit) heures, EG ACTIVE se réserve la possibilité de : - exiger la suppression immédiate par l'Annonceur de toutes données issues des Cookies déposés et/ou lus lors de la campagne litigieuse ; et/ou - suspendre la campagne jusqu'à réception des Eléments de Publicité purgés des Cookies. A toutes fins utiles, il est précisé que le défaut de remise par l'Annonceur des Eléments de Publicité purgés des Cookies dans un délai de 48 (quarante-huit) heures vaut de plein droit annulation de la campagne publicitaire de l'Annonceur ; et/ou - interdire et mettre en place toute mesure nécessaire afin d'empêcher le dépôt ou la lecture de Cookies au sein des Messages publicitaires de l'Annonceur pour la campagne concernée et/ou l'ensemble des campagnes publicitaires à venir ; et/ou - annuler la campagne concernée par le manquement de l'Annonceur, son Mandataire

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRODUITS DIGITAUX

SEPTEMBRE 2024

et/ou tous leurs sous-traitants et/ou partenaires intervenant en leur nom et/ou pour leur compte, cette annulation ne libérant en aucun cas l'Annonceur de son éventuel engagement d'investissement vis-à-vis de EG ACTIVE, et étant précisé que 100% du montant de la campagne publicitaire ainsi annulée sera dû à EG ACTIVE; et ce, sans préjudice de toute indemnité que EG ACTIVE pourrait réclamer du fait de la violation du présent article visant à réparer l'intégralité du préjudice subi. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par l'Annonceur et/ou son Mandataire du fait de l'application du présent article.

10 - RÉFÉRENCES COMMERCIALES

Au terme des présentes, l'annonceur autorise EG ACTIVE à faire usage de son nom, marques et logos, à titre de références commerciales, sur tout support et sous quelque forme que ce soit, sauf demande expresse et contraire de l'annonceur.

11 - LIMITATION DE RESPONSABILITE

Liberté éditoriale

EG ACTIVE et les SUPPORTS Digitaux se réservent le droit de refuser toute publicité qu'ils jugeront contraire aux réglementations en vigueur, à la bonne tenue, à la bonne présentation, à la ligne éditoriale du SUPPORT Digital concerné ou ne correspondant pas à son contenu, ses rubriques et/ou pages auxquels l'annonceur souhaite voir associer son message.

EG ACTIVE et les SUPPORTS Digitaux se réservent également le droit de refuser tous les messages qui seraient contraires aux règles de la profession, ainsi que toute publicité susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des internautes.

EG ACTIVE s'engage à diffuser les publicités conformément aux dispositions convenues avec l'Annonceur et/ou son Mandataire. Cependant, à l'issue de la diffusion de la campagne, EG ACTIVE se désolidarise des réactions et commentaires émanant des utilisateurs. L'Annonceur reconnaît que les réactions du public sont imprévisibles particulièrement sur les plateformes de réseaux sociaux. Dans la mesure du possible et afin d'assurer un espace de discussion respectueux et approprié, EG ACTIVE s'engage à modérer les commentaires et réactions sur les comptes digitaux mais ne garantit pas l'absence de réactions, commentaires ou critiques négatives.

Par conséquent, La responsabilité de EG ACTIVE et/ou celle des SUPPORTS Digitaux ne pourra en aucun cas être recherchée dans le cadre de la publication de mauvaises critiques, de commentaires négatifs et des conséquences nuisibles à l'image de marque ou sur les ventes de l'annonceur causées par ces publications.

EG ACTIVE se réserve le droit de retirer tout commentaire ou réaction jugés inappropriés, offensants, ou contraire aux lois en vigueur, sans pour autant être en mesure de garantir la suppression totale de tels contenus. L'annonceur reconnaît et accepte cette limitation dans la capacité de modération d'EG ACTIVE qui sera dès lors déchargée de toute responsabilité liée aux réactions et commentaires des utilisateurs et du public en général sur les publicités diffusées.

EG ACTIVE et/ou les SUPPORTS Digitaux pourront également refuser toute publicité faisant mention, directement ou indirectement, des concurrents des SUPPORTS Digitaux ou tout message qui comporterait des rappels ou des éléments de supports concurrents des SUPPORTS Digitaux. Par ailleurs, seule la publicité pour les radios et TV appartenant au groupe ESPACE GROUP, à l'exclusion de toute autre radio et TV, est autorisée.

La responsabilité de EG ACTIVE et/ou celle des SUPPORTS Digitaux ne pourra en aucun cas être recherchée dans le cas d'un refus au titre du présent article. Toute opération de reroutage ne pourra être effectuée qu'à destination de sites Internet expressément agréés au préalable et par écrit par EG ACTIVE. Tout site bénéficiant d'un reroutage et modifié sans l'accord préalable de EG ACTIVE verra ce reroutage arrêté sans aucune formalité et sans remboursement ni versement d'indemnités de quelque sorte que ce soit au profit de l'annonceur.

12 - ENGAGEMENTS DE EG ACTIVE

En tant que régisseur de la publicité sur le(s) SUPPORT(s) Digital(aux), EG ACTIVE n'est tenue qu'à une obligation de moyens, à ce titre, elle ne peut être tenue responsable en cas de défaillance des infrastructures techniques du SUPPORT Digital dont elle commercialise l'Espace Publicitaire et/ou des publications sur les comptes de contenus appartenant à des plateformes de réseaux sociaux, qui sont opérés par des tiers. Plus généralement, EG ACTIVE ne prend aucun engagement concernant les performances et/ou modifications de(s) SUPPORT(s) Digital(aux) et/ou des comptes de contenus des réseaux sociaux utilisés, étant donné que la qualité intrinsèque du réseau Internet et/ou des configurations techniques sont en dehors de sa maîtrise. EG ACTIVE ne peut être tenue responsable des services et/ou contenus sur lesquels il est possible d'accéder par le biais de liens hypertextes et/ou hypermédias mis à disposition par l'Annonceur et/ou son Mandataire. EG ACTIVE et les SUPPORT(s) Digital(aux) s'efforceront cependant de mettre en place toutes les sécurités nécessaires, notamment dans le cadre du respect du règlement général européen du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD), sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de EG ACTIVE et des SUPPORT(s) Digital(aux) et sous réserve des périodes de maintenance, des pannes éventuelles, des aléas techniques liés à la nature du réseau Internet ou des actes de malveillance ou toute atteinte portée au matériel ou aux logiciels de EG ACTIVE et des SUPPORT(s) Digital(aux). L'Annonceur déclare être informé et reconnaître que tout SUPPORT Digital ou compte social peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés et être en conséquence corrompus, et que les informations circulant sur Internet ne sont pas protégées contre les faits de tiers tels que des téléchargements, des détournements éventuels, ou contre des virus éventuels, et que tout tiers est susceptible de créer des liens hypertextes. Par ailleurs, EG ACTIVE ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique, notamment lié à son serveur de publicité, affectant ou empêchant la Diffusion d'un ou plusieurs Message(s) Publicitaire(s).

En outre, EG ACTIVE ne garantit pas le succès de la campagne publicitaire où les résultats obtenus à cette occasion par l'Annonceur et de manière générale ne peut voir sa responsabilité engagée en cas de dommages indirects subis par l'Annonceur dans le cadre de sa campagne publicitaire diffusée sur le(s) SUPPORT(s) Digital(aux). Tout Message Publicitaire est, en conséquence, diffusé sous la seule responsabilité de l'Annonceur qui est en outre responsable des conséquences éventuelles du contrôle des autorités de tutelle.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRODUITS DIGITAUX

SEPTEMBRE 2024

13 - RECLAMATIONS

Toute réclamation concernant la programmation et/ou la Diffusion d'un Message Publicitaire sur le(s) SUPPORT(s) Digital(aux) concerné(s) doit être formulée, sous peine de déchéance, dans les trois (3) jours ouvrés suivant la date de Diffusion dudit Message Publicitaire. S'il advenait que la responsabilité de EG ACTIVE ou du/des SUPPORT(s) Digital(aux) concerné(s) soit engagée à ce titre, celle-ci serait limitée au montant du(des) Message(s) Publicitaire(s) facturé(s) au titre de la Diffusion en cause. Aucune réclamation concernant la qualité intrinsèque d'un Message Publicitaire ne peut être prise en compte, EG ACTIVE n'étant pas responsable des altérations et pertes de qualité des informations (textes et/ou images, musique, sons, textes, graphismes...) dues à des problèmes de transmission. Toutefois, si l'Annonceur et/ou son Mandataire, après accord de EG ACTIVE, souhaite apporter des modifications d'ordre technique, les frais éventuellement occasionnés par ces modifications seront entièrement supportés par l'Annonceur. En cas de dysfonctionnement supérieur à sept (7) jours calendaires et si aucune solution ne peut être trouvée, l'Annonceur conserve la possibilité de résilier l'Ordre de publicité. Il reste redevable des sommes facturées à raison de sa présence effective sur le(s) SUPPORT(s) Digital(aux). En toute hypothèse, aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait par l'Annonceur et/ou son Mandataire.

14 - CONCURRENCE

EG ACTIVE ne peut garantir que des annonceurs concurrents ne soient pas présents sur des emplacements voisins ou contigus pendant une même période.

15 - ANTICORRUPTION

L'acheteur est expressément informé que EG ACTIVE a élaboré une Politique Cadeaux reprenant notamment les lois et règlements en vigueur en France en matière de lutte contre la corruption. De manière générale, l'acheteur déclare expressément se conformer aux lois et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption en France (ci-après dénommées ensemble « les Règles d'Ethique »).

L'acheteur s'engage à avoir mis en œuvre toutes les mesures adéquates pour assurer le respect effectif des Règles d'Ethique et à ce que toute personne intervenant à sa demande et pour son compte auprès de EG ACTIVE respecte les Règles d'Ethique. L'acheteur s'engage à cet égard à faire droit à tout moment aux demandes de EG ACTIVE tendant à obtenir des éléments justifiant de sa conformité aux Règles d'Ethique. L'acheteur garantit en conséquence EG ACTIVE contre tous recours, actions ou réclamations pouvant avoir pour fondement le non-respect des Règles d'Ethique.

Dans le cas où EG ACTIVE aurait des raisons de croire que l'acheteur, un de ses actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants et / ou représentants aurai(en)t manqué ou serai(en)t susceptible(s) de manquer aux engagements et garanties de respect des Règles d'Ethique, EG ACTIVE sera habilitée à suspendre immédiatement la commande et / ou à la résilier sur simple notification écrite adressée à l'acheteur et dans les cinq jours ouvrés

suivant la réception de ladite notification et ce, sans que la responsabilité de EG ACTIVE puisse être engagée de ce fait et sous réserve de tous dommages et intérêts éventuels auxquels pourrait prétendre EG ACTIVE du fait du non-respect des Règles d'Ethiques.

16 - DISPOSITIONS DIVERSES

Les statistiques de livraison des campagnes fournies par EG ACTIVE à l'annonceur et/ou au mandataire feront foi et ce, quel que soit le moyen de livraison des publicités (PC, IPTV, mobile, tablette, etc.) et ne pourront en aucun cas et en aucune manière être contestées par l'annonceur et/ou le mandataire. Le mandataire et/ou l'annonceur s'engage à ne pas utiliser d'outils dits de tracking visant à réaliser des mesures spécifiques de performances de leur(s) campagne(s), à l'exception des outils de tracking classiques de comptage d'impressions (pixel de comptage), sans autorisation préalable expresse de EG ACTIVE. Dans l'hypothèse où EG ACTIVE donnerait son autorisation pour l'utilisation exceptionnelle de tels outils, le mandataire et/ou l'annonceur et/ou l'éventuel prestataire tiers autorisé en charge de la mise en place et de l'utilisation desdits outils, s'engage à transmettre à EG ACTIVE l'intégralité des résultats et analyses de performance obtenus dans le cadre des campagnes délivrées par EG ACTIVE. Le cas échéant, le nom et type d'outil concerné, les modalités d'utilisation desdits outils ainsi que les finalités de ces outils et les usages envisagés des rapports et données fournies par ces outils seront fixés par écrit et d'un commun accord entre les parties, étant précisé que l'annonceur et/ou le mandataire ou tout prestataire autorisé en charge de ces outils devra en tout état de cause respecter la réglementation applicable dans le domaine concerné (gestion des données publicitaires).

17 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relève de la compétence exclusive des juridictions de Lyon.

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente, les avoir acceptées et être tenu de les respecter

Fait à Lyon, le
Signature client + cachet